

Gazette de Baudrières

N°4
Décembre
1984



BAUDRIERES (S & L) - L'Eglise
et la place en 1930



**A l'approche du nouvel an,
le Maire et tous vos élus vous présentent
leurs meilleurs vœux pour 1985**

LA GAZETTE DE BAUDRIERES

SOMMAIRE

- Salles de réunion
- Démographie locale
- Collecte des ordures ménagères
- Information communales
- Sports - Loisirs - Informations
- Calendrier des festivités 1985
- Partie historique de Baudrières

ACTIVITES ET DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désigne les participants à l'élaboration du P.O.S.
- Vote le budget
- décide que la collecte des ordures ménagères soit effectuée par la S.I.C.E.D. Bresse Nord
- Déclasse une partie du chemin de MOULIN-JEUDY et accepte la vente à MM. MALARD et HANTZ
- Créé un atelier de micro-informatique
- Fait procéder à la remise en état des deux classes de Mme SUSTEK (menuiserie et peinture)
- Décide l'empierrement du chemin au Haut du Champ et procède à un échange de terrain avec la famille GUILLET
- Déclasse le chemin rural DONANT LES LACHAUX
- Donne un accord pour l'échange de terrains avec M. BOURLOUX
- Ne donne pas suite, compte tenu du coût, au projet d'assainissement des constructions voisines mais hors lotissement
- Déclasse le chemin rural entre la voie communale n° 7 et la départementale é160
- Donne son accord d'échange de terrain avec M. GRESET pour créer la décharge contrôlée près du bourg
- Définit les travaux de réfection de bâtiments et de voirie pour 1985 en vue de solliciter les subventions
- Décide la remise en état du bâtiment "CURE" et fait exécuter une première tranche de travaux
- Décide la plantation de 800 peupliers
- Décide la signalisation des hameaux
- Lance l'étude d'implantation d'une lagune en vue de l'assainissement ultérieur du bourg
- Décide la création d'un court de tennis.

SALLES DE REUNION

Sur demande de Monsieur le Président du Conseil régional, la Mairie a rempli en septembre dernier un questionnaire sur les diverses activités dans toutes les salles polyvalentes, c'est à dire tout bâtiment public à caractère social, éducatif et de loisirs.

A l'occasion de l'établissement de ce bilan il apparut intéressant au Comité de Rédaction de la Gazette d'en faire part à tous les administrés et en même temps d'évoquer pour eux quelques problèmes mineurs quand à l'occupation de la salle polyvalente et d'autres salles de réunion possibles dans un autre bâtiment communal.

Utilisation de la salle polyvalente :

| | Nombre d'heures par semaine | nombre de semaine d'utilisation / an | activités pratiqués |
|--|--------------------------------|---|---|
| SCOLAIRE | 4 30 H | 40 | EPS et informatique |
| ANIMATION SPORTIVE | 1 H | 40 | Gymnastique volontaire |
| MAJORETTES | 2 H | 40 | Entraînements Participation à diverses manifestations en salle |
| FOYER RURAL | 6 H | 8 | Théâtre Concours ou cartes repas |
| CLUB DU 3 ^{ème} âge (Palombes) | 6 H | 15 | Réunion Loto etc..... |
| MANIFESTATION PUBLIQUES | 2 à 6 H | 15 | Vin d'honneur municipalité Assemblées générales Société Cartes AFN Loto ski club |
| MANIFESTATIONS PRIVEES | 2 jours | 14 | Repas noces, familiaux, veillons |
| ATELIER MUNICIPAL INFORMATIQUE | 4 à 5 H | 45 | Jeux éducatifs enfants Initiation à l'emploi et programmation |

A noter que la 2^{ème} salle de réunion ci-dessus est occupée 2 jours par semaine par un stage de jeunes agriculteurs de la Bresse en formation préparant un certificat économique du B.P.A. en vue de leur installation future. Stages comprenant 14 jeunes et la monitrice responsable. Cette salle sert également de 2^{ème} salle de catéchisme le mercredi matin.

On constate donc un très bon taux d'occupation . Les dépenses d'exploitation (chauffage , eau , électricité , entretien) s'élèvent pour la période comprise entre le 1er juillet 1983 au 30 juin 1984 : à 17.973 Francs .

Toutefois des problèmes liés à la simultanéité de plusieurs activités ainsi que ceux du chauffage insuffisant de même qu'une adaptation relative à une des réunions de jeunes de la commune sont à considérer .

Ainsi l'entraînement des Majorettes se fait le samedi soir pour des raisons de scolarité pour les participations et l'emploi du temps de la monitrice responsable . Or ce jour la salle peut être occupée aussi pour un repas de noce ou familiale ou bien une autre manifestation .

Or à l'expérience , c'est bien en salle que nos jeunes majorettes s'entraînent dans une ambiance de plus grande concentration .

L'atelier municipal d'informatique qui a rencontré un très grand succès pour une commune rurale telle que la nôtre était installé primitivement à la mézzanine . Le matériel à base d'électronique est relativement fragile à la manipulation et ne pouvait être laissé sans surveillance , d'où un déménagement de ce matériel à chaque occupation de la salle polyvalente . Les séances informatique scolaire ne pouvaient plus avoir lieu dans cette grande salle dès le mauvais temps par suite des coûts de chauffage .

De plus le matériel acquis par la municipalité doit être doublé par une dotation des matériels de l'Etat dans le cadre du développement de l'informatique dans l'éducation nationale . C'est ainsi que les 8 nouveaux micros-ordinateurs seront affectés dans la petite salle de réunion .

Lors des réunions du Club des Palombes , certains de nos aînés se plaignaient aussi du froid et la séparation par rideaux ou portes pliantes en PVC de la salle en deux parties n'est pas certaines d'apporter l'amélioration souhaitée .

La municipalité consciente des problèmes de chauffage de ce bâtiment communal tout neuf et qui ne pouvait être résolu sans engagement de dépenses assez élevées avait décidé début de cette année de restaurer un autre bâtiment communal dit " La Cure " . Toit et charpente étant en bon état , le plancher du grenier a été remplacé avec une isolation et un escalier extérieur permettra d'y accéder en vue d'un aménagement ultérieur . Bien que l'ensemble des menuiseries sera remplacé en 1985 (subventions correspondantes demandées) deux salles ont été agrandies et remise en état :plâtre-peinture-électricité :

- l'une est affectée au catéchisme
- la deuxième étant utilisable pour toute réunion .

Le programme 1985 pour ce bâtiment outre la menuiserie déjà signalée sera l'aménagement d'une grande salle de près de 90 m² avec sanitaires et chauffage adapté. D'autres travaux tel que ravalement de façade attendront 1986 . Ainsi ce bâtiment communal plus ou moins à l'abandon sera sur au moins trois années budgétaires et sans emprunt modernisé et adapté à des besoins complémentaires à ceux de la salle polyvalente qui est et restera le lieu privilégié d'activités des sociétés communales .

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères a débuté il y a un an pour le Bourg et Boulay et depuis six mois pour les autres hameaux de la commune. Cet article a pour but de rappeler quelques indications et recommandations concernant cette collecte, de préciser les lieux et la nature des produits stockés dans deux décharges municipales contrôlées et d'indiquer le mode de redevance retenu par la Municipalité pour l'année 1985.

D'abord effectué par le Service d'entretien puis ensuite par le syndicat Intercommunal de collecte et d'élimination des déchets de BRESSE NORD auquel la commune a adhéré, ce ramassage a lieu toutes les quinzaines le vendredi matin. L'opération s'est déroulée jusqu'ici normalement. Certes quelques oublis de date ou d'horaire ont été constatés mais n'altérant en rien la qualité du service dans le cadre général.

Les indications et recommandations suivantes sont rappelées :

- A-Il est vivement recommandé que les déchets (ordures ménagères) préalablement mis en sacs soient sortis la veille du ramassage. L'heure de passage du camion ne pouvant pas être indiquée de façon précise et pouvant fortement varier suivant les périodes et volumes collectés.
- B-Lorsque le jour de la collecte tombe un jour férié, le ramassage est assuré la veille, dans la journée. La mairie en informera la population.
- C-Il arrive parfois et en raison de pannes ou d'autres incidents que le passage du camion soit considérablement retardé. Les poubelles doivent demeurer sorties. La collecte pouvant alors s'opérer à tout moment de la journée. En cas d'un réel empêchement la commune sera avisée.
- D-Il est rappelé que les déchets encombrants, polluants, toxiques, dangereux, pouvant abîmer la benne ne sont pas ramassés. Les récipients (bidons) ayant contenus des produits tels que désherbant, huile doivent être préalablement passés au feu avant leur collecte.

La collecte apparaissant comme étant la plus rapide et la plus saine est celle effectuée en sacs d'où l'emploi de sacs plastiques bien ficelés pour éviter les risques d'éventration par les animaux errants.

Il est particulièrement indiqué que les déchets polluants et toxiques sont proscrits et qu'en cas de contamination de la nappe, seule la responsabilité des contrevenants est exposée.

Deux décharges municipales contrôlées ont été maintenues l'une près du Bourg, l'autre le long de l'ex-voie ferrée (échange de terrain réalisé suite à la délibération du Conseil Municipal du 25/06/84) et l'autre située aux Besses. Parmi les déchets non ramassés signalés ci-dessus ne peuvent être admis en particulier ni les carrosseries de voiture, ni les déchets liquides gazeux ou explosifs, ni les déchets radioactifs, toxiques ou dangereux, ni les produits instables dans les conditions de décharge. La commission de l'environnement compte sur le civisme de tous les administrés pour que les accès à ces décharges soient maintenus dégagés.

Les infractions relevées pourront être signalées à la mairie qui prendra les mesures adéquates.

Tous les autres dépôts sauvages de la commune sont bien évidemment interdits et seront soit recouverts de terre soit dégagés.

Par suite d'absence d'éléments valables jusqu'en octobre quant à la durée totale de ramassage sur l'ensemble de la commune, la gratuité de cette collecte est totale pour 1984. Il faut rappeler que ce temps facturé à la commune par le Syndicat Intercommunale de BRESSE NORD est compris entre l'heure du ramassage du premier et du dernier sac sur la commune. Cette gratuité ne pourra pas être maintenue pour 1985.

Deux modes de paiement sont possibles, l'un par prélèvement fiscal, l'autre par redevance fixée par le Conseil Municipal en fonction de la situation familiale de chaque foyer. C'est ce dernier mode qu'a retenu le Conseil Municipal.

Les coûts moyens de la collecte des 3 derniers mois de l'année dans l'ensemble de la commune seront donc pris comme référence lors de l'établissement du budget communal 1985. Ce problème de collecte devrait être terminé pour être en règle avec la Loi d'une part et d'autre part ne pas laisser notre commune en queue de peloton en ce qui concerne notre environnement.

LISTE DES DECHETS POUVANT ETRE RAMASSES OU NON:

Déchets admis à la collecte

- déchets de cuisine
- épluchures
- litres, bouteilles (verre, plastique)
- boîtes, récipients
- caquettes, caissettes
- carton
- emballage divers non polluants
- certains appareils ménagers (réfrigérateurs, cuisinières, gaz, réchauds)
- petits appareils ménagers de cuisine
- certaines tailles d'arbustes (à mettre en sac)
- ainsi que tous les autres détritiques non polluants, ne risquant pas d'abîmer la benne et pouvant être chargés facilement et sans danger par les employés

Déchets non collectés

- terre, gravier, sable
- bois (poutrelles, planches...)
- gravas
- matériaux de construction
- médicaments
- métaux divers, résistants (barre de fer, fonte)
- objets volumineux, encombrants, lourds
- déchets liquides
- déchets radioactifs
- déchets toxiques ou dangereux
- produits instables dans les conditions de mise en décharge
- matériaux non refroidis dont la température serait susceptible de provoquer un incendie
- produits explosifs
- tout objet ou déchet présentant des dangers pour les employés, risquant d'abîmer la benne ou polluants

INFORMATIONS

I HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Par suite du départ en congé de maternité de Madame BESSON , secrétaire de mairie , il est rappelé que jours et heures d'ouverture de la mairie sont les suivants :

LUNDI MERCREDI JEUDI VENDREDI de 13 H 30 à 17 H 00

Permanence assurée les samedis de 10 H 30 à 12 H 00 par le Maire ou les adjoints .

II ECOLES FLEURIES :

Mercredi 14 novembre , 3 représentants de l'Ecole de Baudrières se rendaient à Cruzille avec leur maître pour y recevoir les lots du concours Ecoles Fleuries .

Ce concours est organisé conjointement par l' O.C.C.E (Office Central de Coopération à l' école) et les D.D.E.N. (Délégués Départementaux de l' Education Nationale) .

Nos 3 élèves ont rapporté à leur classe un chèque de 120 F (qui a servi à l' achat de bulles) , un magnifique yacca , des petits de jardin , un pot à réserve d' eau , des graines , etc ...

Mais plus que les récompenses , c'est le travail fourni tout au long de l'année qui est important . Cette activité , très éducative , suscite toujours l' enthousiasme des enfants qui la pratiquent .

Remarquons que le jury donne de l'importance à ce travail , à l'intérêt des enfants , à leurs connaissances en la matière qu'au résultat visible de leurs travaux .

Pour terminer félicitons la classe des petits qui , grâce aux efforts de l'an passé , se retrouvent (pour la 2^{eme} année consécutive) dans le groupe 1 .

III PROBLEMES FINANCIER COMMUNAUX :

A l'occasion de l'étude du projet du plan d' occupation des sols le recensement du patrimoine communal a fait apparaître quelques anomalies ayant parfois pour conséquence l'acquittement des impôts par la commune en lieu et place des propriétaires ; Certaines ont été réglées à l'amiable avec les propriétaires et les notaires , par devant lesquels étaient passés les actes , d'autre le seront dans les mois prochains . En outre la propriété indivise "COMMUNE et BROUX A" de 9 ares située côté mur de cantine a fait l'objet devant notaire de la transformation indivise "COMMUNE et VENDROUX André" .

IV INFORMATIQUE RURALE :

Lors de l'ouverture de l'atelier municipal de micro-informatique au 1^{er} juillet , il y avait 90 inscrits répartis par moitié enfants et adultes .

Pendant deux mois tous les incrits ont suivi une des 5 séances hebdomadaires de 1 H 15 à 1 H 30 de durée chacune .

A la rentrée la fréquentation de l' atelier s' est maintenue a une vingtaine d'enfants lors des 2 séances du mercredi , tandis que les adultes les plus mordus une vingtaine également ont plongé plus loin dans le " BASIC " durant les 2 séances du vendredi soir .

Nos jeunes écoliers des classes de Madame GENIAUX et Monsieur SUSTEK profitent avec ce dernier de ces nouveaux moyens pédagogiques lors de 2 séances le jeudi et le vendredi après midi .

Notre commune est tout particulièrement enviée par l'existence de cet atelier municipal d'informatique .

Collecte de sang à Baudrières dans les années 1950

Remarquons la forte participation des habitants (et habitantes) de la commune à ce beau geste du "Don du Sang" à cette époque là (64 donneurs dont 20 femmes).

Pourquoi ne serions nous pas aussi nombreux en 1985 , au mois d'août , lorsque le Centre de Transfusion Sanguine de Chalon-sur-Saône viendra dans notre village ?

Pensons à toutes les vies que nous pouvons sauver !
Cela vaut la peine de faire un petit effort , non ?

A bientôt.



CALENDRIER 1985

| | | |
|----------------------|------------------|-----------------------------------|
| 5 janvier | Foyer rural | Ventes galettes |
| 6 | Ski club | Sortie de ski à Métabief |
| 13 | Foyer rural | Sortie de ski |
| 19 | ACPG | Repas |
| 20 | Ski club | Sortie de ski à Lélex |
| 27 | Foyer rural | Concours de tarot |
| | | |
| 2 février | Amis de l'école | Repas couscous |
| 16 | Palombes | Repas |
| 17 | Foyer rural | Sortie de ski |
| 24 | Ski club | Sortie de ski à Métabief |
| | | |
| 1 ^{er} mars | Ski club | Sortie à Samoens |
| 2-3 | Foyer rural | Théâtre |
| 16 | Majorettes | Bal masqué |
| 24 | Palombes | Manifestation |
| 30-31 | Ski club | Sortie le Grand Bornand |
| | | |
| 14 avril | Foyer rural | Repas amical |
| | | |
| 5 mai | CATM-ACPG | Manifestation |
| 12 | Comité des fêtes | Kermesse |
| | | |
| 2 juin | Ski club | Sirtie vélo |
| 9 | Majorettes | Festival |
| 29 | Foyer rural | Concours de pétanque |
| | | |
| 6-7 juillet | Foyer rural | Voyage |
| | | |
| 4 août | Chasse | Assemblée générale |
| 11 | Foyer rural | Kermesse battage |
| 24 | CATM | Méchoui |
| 31 | Majorettes | Voyage |
| 31-01 | Ski club | Randonnée pédestre dans les Alpes |
| | | |
| 6 septembre | Cantine | Assemblée générale |
| 7-8 | Comité des fêtes | Fête patronale |
| 21 | Palombes | Repas |
| | | |
| 12 octobre | Majorettes | Soirée choucroute |
| 18 | Ski club | Assemblée générale |
| 29 | Comité des fêtes | Assemblée générale |
| | | |
| 3 novembre | Foyer rural | Matinée automne |
| 8 | Majorettes | Assemblée générale |
| 15 | Foyer rural | Assemblée générale |
| 16 | Paroisse | Repas paroissial |
| 30 | CATM | Couscous |
| | | |
| 8 décembre | Ski club | Loto |
| 21 | Majorettes | Arbre de Noël |
| 22 | Amis de l'école | Arbre de Noël |

INFORMATIONS , SPORTS ET LOISIRS

Le 16 Novembre dernier , se réunissaient pour leur première Assemblée Générale Ordinaire , les membres du COMITES DES FETES .

Avant d'ouvrir la séance , le Président remercie l'assistance et accueille trois nouvelles recrues . Il rappelle également que le Comité n'est pas un "Club Privé" et invite chacun à prendre des inscriptions.

Il est procédé ensuite à l'élaboration du calendrier des manifestations 1985:

La parole est ensuite donnée au trésorier qui expose le bilan financier:

1° KERMESSE : 24 223F de recette pour 10 726 F de dépenses soit 13.947 F de bénéfice à répartir entre les associations. (Donneurs de sang : 300 F, Cantine scolaire et coopérative scolaire : 800 F, B.A.S. : 900 F, C.A.T.M. , Amis de l'école, Ski Club, Palombes, Chasse, Foyer Rural, Amicale P.G., Pomponettes : 1000 F , Comité des Fêtes : 3.046)

2° COURSE CYCLISTE 14 JUILLET : 4.784 F de rectte pour 3.522 F de dépense soit 1.262 F de bénéfice.

3° FETE PATRONALE : 10.197 F de recette pour 9.431 F de dépenses soit 766 F de bénéfice.

Les dons sont de 1 749 F , la subvention de la commune est de 2 000 F , les investissements sont de 1 271 F ce qui nous laisse un fond de caisse pour l' exercice 1984 de 7 552 F .

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour , les élections pour le renouvellement du bureau sont effectuées .

PRESIDENT : Bernard TISSOT (inchangé)

VICE PRESIDENT : Jean GROS (remplace Guy CHAUTARD démissionnaire) .

TRESORIER : Jean Patrick BROUX (inchangé)

TRESORIER ADJOINT : Christian JANET (inchangé)

SECRETAIRE : Régis BERNIZET (remplace Michel REBILLARD démissionnaire) .

SECRETAIRE ADJOINT : Michel MARICHY (inchangé) .

COMMISSAIRE AUX COMPTES : Julien REBILLARD (inchangé) et Bernard GIRARDOT (remplace Michèle SUSTEK démissionnaire) .

RESPONSABLE MATERIEL : Roger PLAT .

MANIFESTATIONS SUPPLEMENTAIRES : le bureau se donne rendez-vous pour etudier d'une part:

La proposition de Guy CHAUTARD et michel REBILLARD pour reconduire le projet de la course cycliste .

La proposition de Bernard GIRARDOT pour organiser un meeting de modèle réduit d' aérodynamisme sur la prairie de BOULAY .

Dès que les dates proposées par ces deux clubs seront connues , le Conseil d' Administration se donnera rendez-vous pour examiner ces deux projets et confirmer les dates (de juin à septembre) .

QUESTIONS DIVERSES : Local matériel : grâce à 7 jeux de clés , les responsables d'association auront accès direct au local entrepôt du comité sans passer par l'intermédiaire de la Mairie .

REPARTITION DES CLES : les Présidents des société suivantes, Foyer Rural , C A T M , Comité des Fêtes , Majorettes , et chasse reçoivent chacun une clé . La 6ème est disponible en Mairie, la 7 ème n'est pas distribuée.

Afin de faciliter la location de la salle communale, l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes sera avancée de 15 jours:

RENDEZ-VOUS donc le 29 OCTOBRE 1985 .

ASPECT DE LA DEMOGRAPHIE DE NOTRE COMMUNE DEPUIS 1953

Tous les dix ans, la Mairie établit en 3 exemplaires manuscrits une liste appelée table décennale sur laquelle est retranscrite par ordre alphabétique selon les trois critères, naissance, mariage, décès, tous les actes établis durant la période considérée.

Deux exemplaires de ces tables sont adressés au Greffe Du tribunal de Chalon sur Saône.

Exceptionnellement cette année le tribunal a demandé à la commune de BAUDRIERES, de lui transmettre les tables décennales des trente années, 1953 à 1982 inclus qui n'avaient pas été établies, d'où un travail très important pour le secrétariat ...

De par ses tables, il est intéressant de suivre l'évolution de la démographie de la commune.

| | NAISSANCES | MARIAGES | DECES |
|---|------------|----------|-------|
| -Du 1 ^{er} janvier 1953 au 31 décembre 1962 | 106 | 58 | 118 |
| -Du 1 ^{er} janvier 1963 au 31 décembre 1972 | 103 | 77 | 117 |
| -Du 1 ^{er} janvier 1973 au 31 décembre 1982 | 69 | 58 | 100 |
| -A titre d'information pour l'année 1983 | 7 | 5 | 9 |
| -Depuis le 1 ^{er} janvier 1984 au 30 novembre 84 | 10 | 5 | 8 |

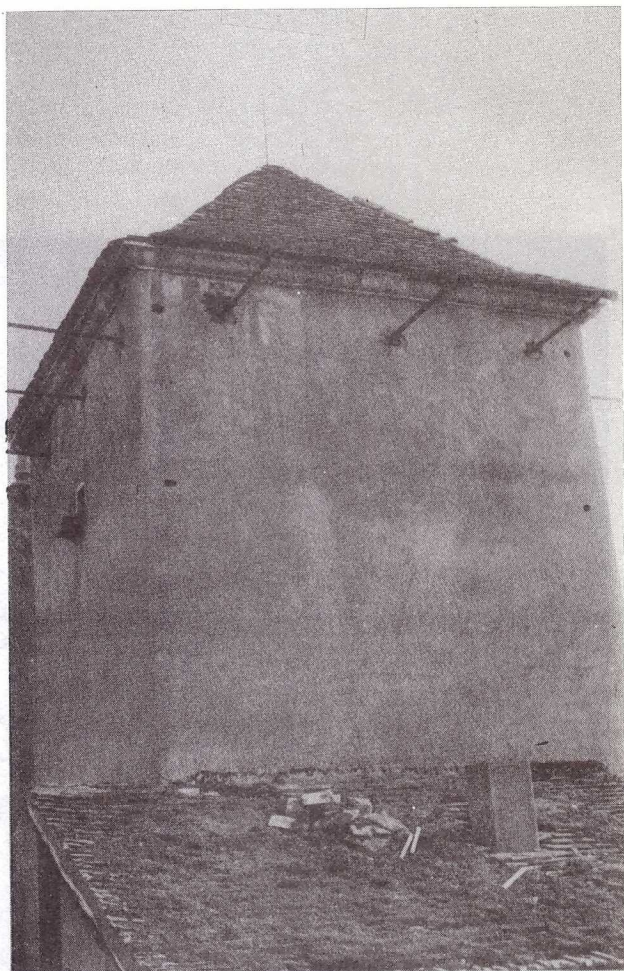
Il faut rapporter ces chiffres à ceux des recensements officiels effectués soit :

| <u>ANNEE DE RECENSEMENT</u> | <u>NOMBRE D'HABITANT</u> |
|-----------------------------|--------------------------|
| 1954 | 892 |
| 1962 | 799 |
| 1968 | 713 |
| 1975 | 666 |
| 1982 | 778 |

L'exode rural a donc été important de 1954 à 1975 prolongeant le phénomène enregistré depuis 1944 et dans la période la plus défavorable 1973-1982 où l'on enregistre que 69 naissances pour 100 décès, la population s'est accrue sensiblement. C'est donc bien la venue de nouveaux foyers dans notre commune qui a permis ce redressement.

De la simple lecture des 2 tableaux publiés ci-dessus même sans la répartition de la population par tranche d'âge, il est évident que la municipalité doit tenir compte de ces données dans son action permanente pour l'intérêt général.

**Quelques photographies illustrant l'historique sur les
Seigneuries de notre dernière édition**



Le PIGEONNIER et ses BOULINS de l'ancien chateau édifié au lieudit
"LA CITADELLE", actuellement la maison DURAND GOYARD

Chaque BOULIN représentait environ 42 ares et ce pigeonnier en comptait 480.

Les restes de ce chateau dateraient du XVI siècle.



Ce superbe Pigeonnier et four à pain
est élevé sur les ruines de l'ancien
Chateau des ST TRIVIER, actuellement
propriété de Monsieur HANTZ.



Ce pigeonnier a peut être appartenu aux
DE FUSSEY (Seigneurs de BAUDRIERES) avant
d'appartenir à Madame CARLOT aux CHIVANYS.

Il daterait du XVI siècle